

Titre de séjour salarie que j veut garder après unne erreur

Par mamiia, le 21/04/2014 à 17:19

bonjour. voila je vient de faire un changement de statu d'étudiant a commerçant et quand j'ai récupéré mon titre j'ai trouve une erreur (statu salarie) avec le quel j profité de travaille salarie en CDI a temps plein

la question est ce que j vais pas avoir des problèmes pour le renouvellement si je dépose des bulletins de salaires et une attestation d'employeur sachant que je veut bien garder ce statu merci d'avance cordialement